



58-2017

Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

DELIBERATION N°58-2017 : APPROBATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX OPERATEURS DEPLOYANT DES RESEAUX OUVERTS AU PUBLIC

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Président précise que le SICTIAM est propriétaire ou gestionnaire d'infrastructures passives de communications électroniques consistant en des fourreaux et chambres situés sur le domaine public routier, dans les ZAC, et le domaine public non routier.

Afin de préserver son patrimoine et d'optimiser les infrastructures existantes en vue de favoriser le développement des communications électroniques sur son territoire, le SICTIAM a décidé de mettre ses infrastructures passives de communications électroniques à disposition des opérateurs souhaitant déployer des réseaux ouverts au public en particulier des réseaux en fibre optique capillaire de type FTTx.

Pour ce faire, le SICTIAM dans le cadre d'une convention de location définit les modalités de mise à disposition de cette infrastructure à l'Opérateur dans des conditions conformes à la législation en vigueur et notamment aux dispositions de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

L'occupation de fourreaux du SICTIAM par les fibres optiques ou câbles de l'Opérateur a pour contrepartie le paiement d'une redevance d'occupation domaniale déterminée en application du présent article. Cette redevance d'occupation raisonnable et proportionnée conformément aux dispositions des articles L46 et R.20-51 du Code des Postes et des Communications Électroniques, tient compte des avantages de toute nature procurés à l'opérateur ainsi que des contraintes mises à sa charge.

La redevance est calculée pour l'année 2017, à compter de la date de notification d'une convention de location cadre à l'opérateur.

Le linéaire exact ainsi que les dates effectives de mise à disposition des Installations seront arrêtés lors de la réception du dossier de fin de travaux. Le montant annuel est estimé à la somme de 1,50 €/ml/an HT.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** ce barème tarifaire qui sera intégré au recueil des tarifs par avenant, et dont l'opérateur sera informé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017
Date d'affichage : 20/07/2017